



CENTRES D'APPELS

Au bout du fil !

La liberté syndicale ne s'use que quand on ne s'en sert pas

AOÛT 2012 – BULLETIN N° 8

LA FLEXIBILITÉ OU LA MORT !

C'est en résumé ce que nous proposons les patrons du secteur que cela soit ceux donneurs d'ordre ou prestataire. Voilà pourquoi, pour la seconde fois en un mois, nos deux organisations syndicales sollicitent la tenue d'une table ronde auprès du Gouvernement. Au moment même où les employeurs fourbissent leurs argumentaires pour justifier la suppression de près de 3.000 postes dans le secteur : Cela va de l'arrivée de FREE aux délocalisations.

Tous les arguments sont bons pour faire passer la pilule et demander au Gouvernement plus de flexibilité et d'argent pour un secteur qui en est déjà bien « gavé » via les différentes aides de l'Etat, des collectivités locales, etc.

Que dire de la demande de déréglementation faite par de nombreux patrons dont Madame Sophie DE MENTHON, ex-dirigeante du centre d'appels MULTILIGNES CONSEILS et Présidente du Mouvement ETHIC, sinon que celle-ci ne pourra qu'accentuer l'envolée des risques psycho-sociaux auxquels sont astreints les salariés du secteur, causant un risque de santé public que notre système de protection sociale devra prendre en charge aux frais des assurés.

La vérité est que le secteur n'est nullement en crise, car les grands opérateurs de téléphonie mobile

qui pleurent des larmes de crocodiles, sont loin d'être en difficulté financière. Leurs marges bénéficiaires, même amoindries, restent plus que confortables, ainsi que leurs dividendes.

Un Gouvernement de gauche tel que celui que nous avons ne devrait-il pas œuvrer pour l'intérêt collectif, et donc celui du maintien de l'emploi, soit privilégié à celui individuel des gros actionnaires.

L'emploi dans ce secteur peut être sauvegardé voir même se développer pour peu qu'il soit fait les bons choix. Des choix en matière de conditions de travail, de reconnaissance de la pénibilité, des compétences, etc.

En améliorant les conditions de

travail des salariés du secteur, nous améliorons aussi la qualité du service rendu aux consommateurs et donc le spectre des délocalisations s'évanouira.

D'autant que ceux qui l'agitent sont souvent les mêmes qui en profitent. Comme M. JOUSSET, de WEBHELP, qui se plaint de la délocalisation du contrat du STIF alors même que 80% de l'activité réalisée par sa société est faite hors de France.

Ce sont tous ces éléments que nous souhaitons aborder avec le Gouvernement, mais aussi avec les patrons des donneurs d'ordre et des prestataires, afin qu'enfin la voix des salariés du secteur soit entendue.

Communiqué de presse CGT/SUD

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.